

Demandes de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1^o que l'arrondissement doit statuer sur trois demandes de dérogation mineure reçues par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **367, avenue Querbes** et portant sur les objets suivants :
 - Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme, malgré l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177);
 - Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment avec une marge latérale de 1,70 mètres plutôt que ½ fois la hauteur du bâtiment telle que déterminée par l'article 7.1 du Règlement de zonage (1177) et par la grille des usages et des normes de la zone visée;
 - Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment avec un pourcentage d'occupation du sol de 57 % alors que la situation actuelle du bâtiment est de 55 % et que l'article 7.12.1 du Règlement de zonage (1177) exige un maximum de 50 %;
- 2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur ces demandes de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 9 avril 2018** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur ces demandes;
- 4^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder ces demandes de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme, l'agrandissement d'un bâtiment avec une marge latérale de 1,70 mètres ainsi que l'agrandissement d'un bâtiment avec un pourcentage d'occupation du sol de 57 %, seront réputés conformes aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.

Montréal, ce 15 mars 2018

Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

